



La justice européenne interdit-elle les recours citoyens ?

COMMUNIQUE DE PRESSE 10 décembre 2021. Depuis la crise sanitaire, plusieurs associations constatent que leurs recours contre les décisions de l'UE sont systématiquement jugés « irrecevables ». Elles évoquent une crise judiciaire.

La Ligue nationale pour la Liberté des Vaccinations ([LNPLV](#)) et quatre autres associations¹ européennes viennent de déposer un pourvoi en vue de faire évoluer **une jurisprudence qui les exclut de l'espace juridique européen.**

Initialement, ces associations attaquaient le règlement 2020–1043. Adopté en juillet 2020², sans débat au parlement européen ni consultation scientifique, ce règlement autorise les essais cliniques de médicaments contenant des OGM, notamment pour les vaccins contre la covid-19. Il supprime l'application d'une directive³ européenne majeure qui encadre depuis 20 ans la dissémination volontaire d'OGM. **L'industrie bénéficie désormais d'une liberté totale pour les médicaments à base d'OGM contre la covid** : plus besoin d'étude d'impact, d'évaluation des risques, de consultation scientifique et citoyenne...

Le recours des associations contre ce règlement a été jugé « irrecevable » par le tribunal de l'Union européenne⁴. Le juge européen fait valoir une interprétation très restrictive de l'article 263 du Traité de fonctionnement de l'UE qui autorise normalement les recours juridiques citoyens. Dans leur pourvoi déposé le 2 décembre 2021, les associations contestent cette irrecevabilité. La future décision de la Cour de justice européenne sera décisive : **pourquoi les associations ne pourraient-elles pas accéder au juge européen lorsque les institutions et organes consacrés par l'Union européennes sont à ce point défailants ?**

Le déni de justice est aussi un déni de démocratie.

Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations www.infovaccin.fr/
Contact : communication@infovaccin.fr

¹ Coordination nationale santé médecine environnement, [European forum for vaccine vigilance](#), [Children Health Defense Europe](#), [Terra Sos-Tenable](#). Elles sont représentées par le Cabinet Teissedre (Montpellier).

² [RÈGLEMENT \(UE\) 2020/1043 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 15 juillet 2020](#) relatif à la conduite d'essais cliniques avec des médicaments à usage humain contenant des organismes génétiquement modifiés ou consistant en de tels organismes et destinés à traiter ou prévenir la maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi qu'à la fourniture de ces médicaments.

³ [2001-18](#), qui permet d'assurer le développement sûr des produits industriels utilisant les OGM.

⁴ Ordonnance rendue le 27 septembre 2021, qui n'examine pas le fond mais se cantonne à l'irrecevabilité.